



format 232x157 mm

Florence, Biblioteca Medicea-Laurenziana, Pluteo 29.1, f° 132

Origine

Manuscrit de Florence, l'un des exemplaires du *Magnus liber organi*, le grand livre contenant les *organa* produits à Paris et sa région où se développe une grande activité intellectuelle et artistique à la fin du 12^{ème} S. (mais notés dans la première moitié du 13^{ème} S). Cette production musicale est appelée l'Ecole de Notre-Dame.

Auteur

Anonyme. Des écrits du 13^{ème} S. du théoricien Jean de Garlande et de son élève Anonymous IV citent le grand maître Léonin comme compositeur puis son successeur Pérotin qui composa les organa à 4 voix.

Forme

Clausule de substitution d'un organum.
L'organum est une pratique d'ornementation polyphonique du plain-chant, essentiellement

improvisée selon des règles en cours et décrites par les théoriciens.

La clausule est une section rythmée de l'organum dans laquelle le tenor est animé en déchant. Elle est généralement placée à la fin de la pièce.

Le manuscrit de Florence propose de nombreuses clausules pouvant se substituer l'une à l'autre pour un même organum.

Notation

Notation dite modale.

Selon un code graphique de regroupement des notes en ligatures, la mélodie doit se lire dans l'un des 6 modes ternaires.

C'est la première fois que l'on note le rythme.